

## L'ESPACE ATEKA

A la fois espace de découverte, de connaissance mais aussi étape gourmande, Ateka se veut être une fenêtre sur le village et le pays qui l'entoure.

La commune a aujourd'hui initié le réaménagement intérieur du centre d'évocation afin de le rendre plus attractif, plus dynamique pour les visiteurs désireux d'en savoir plus.

Le Centre d'évocation du village ATEKA rouvrira ses portes cet été. La commune d'Itxassou sera heureuse de vous accueillir dans ce nouvel espace.

Entrée libre. Très bonne visite !

### Contact

Pierre HARISPOUROU - 06 66 18 78 85



### Association des restaurateurs

Le meilleur accueil vous sera réservé  
dans les restaurants du village.



Imprimé par la Mairie d'ITXASSOU

*Ne pas jeter sur la voie publique*

## PRIX

### Catégorie Huile / Acrylique

1er prix : 1 chèque de 400€

2ème prix : 1 chèque de 200€

### Catégorie Aquarelle / Pastel / Dessin / Autres techniques

1er prix : 1 chèque de 400€

2ème prix : 1 chèque de 200€

Prix public toute catégorie : 200€

Prix enfant toute catégorie :  
1 nécessaire à peindre

### LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Le village d'ITXASSOU s'ouvre à tous les passionnés d'art, visiteurs d'un jour ou coutumiers du lieu. Chacun l'étudiera sous toutes ses coutures mais chacun le percevra différemment en fonction de son savoir, de son imagination, de ses états d'âme, de sa créativité mais aussi de la nature et de ses caprices.

C'est ainsi que le défilé des œuvres n'en sera que plus riche et varié.

A vos pinces et bonne chance à tous !

# COULEURS EN CAMPAGNE

**8ème CONCOURS  
DE PEINTURE & DE DESSIN**

**13 et 14 mai 2017**



**RENSEIGNEMENTS : MAIRIE D'ITXASSOU**

05.59.29.75.36 - [accueil@itxassou.fr](mailto:accueil@itxassou.fr)

[www.itxassou.fr](http://www.itxassou.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(à remettre le jour du concours)

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

.....

N° tél. fixe : .....

N° tél. mobile : .....

Courriel : .....@.....

Nombre de supports : .....

A ITXASSOU, le .....2017

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



(cadre réservé à l'organisation)

Montant total participation (concours) : ..... €

Paiement :  Espèces  Chèque

Numéro(s) du (des) tableau(x) : .....

## Ce concours, ouvert à tous, a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine architectural, historique et culturel du village d'ITXASSOU.

### RÈGLEMENT

**Art. 1** - Concours de peinture et de dessin ouvert à tous.

**Art. 2** - Tous les supports et disciplines sont admis (huile, aquarelle, plume, etc...). Le format est libre.

**Art. 3** - La participation demandée sera de 10 € pour concourir avec 1 support, de 15 € pour 2 supports et de 18 € pour 3 supports. Support supplémentaire : 3€. Participation gratuite des enfants (-12ans).

**Art. 4** - Pour concourir, les candidats se présenteront le samedi 13 ou le dimanche 14 mai 2017 de 8h30 à 12h, à ITXASSOU, salle Sanoki, munis de leur(s) support(s). Après lecture et approbation du présent règlement puis paiement du droit d'inscription, le tampon de la Mairie sera apposé au dos de leur(s) support(s).

**Art. 5** - Le thème : il s'agit de peindre ou de dessiner sur le territoire du village, un paysage, un personnage, l'intérieur ou l'extérieur d'une bâtisse, une nature morte, inspirés du village d'Itxassou.

**Art. 6** - Les candidats ne pourront utiliser de supports photos ou cartes postales comme modèle sous peine d'exclusion

**Art. 7** - Toutes les œuvres seront déposées le samedi 13 mai 2017 de 18h à 20h, salle Sanoki. Elles seront récupérées le lendemain de 8h30 à 9h30.

La Commune d'Itxassou ne saurait être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des œuvres.

La Commune d'Itxassou décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Art. 8** - Les œuvres terminées (ne comportant ni cadre, ni signature) seront remises le dimanche 14 mai 2017, au plus tard à 16h, salle Sanoki. Seules celles dont le support portera le tampon de la commune seront admises.

S'agissant des peintures à l'huile, elles devront être munies impérativement d'une attache permettant d'être suspendues à une grille. Les aquarelles, plumes, pastels etc..., outre l'attache, devront être présentées sur un support cartonné.

La remise des prix aura lieu ce même jour à partir de 17h30.

**Art. 9** - Les prix seront décernés par un jury déterminé au préalable par la commission Culture.

**Art. 10** - Les 1er prix de chaque catégorie resteront la propriété de la Commune. Les artistes ayant obtenus le 1er prix seront d'office membre du jury de la prochaine édition et pourront participer en catégorie « hors concours ».

**Art. 11** - Pendant la durée du concours, les enfants et artistes mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

**Art. 12** - En cas de force majeure, la Commune se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Si les conditions météorologiques s'avéraient défavorables, il conviendra de prendre contact avec Pierre HARISPOUROU au 06 66 18 78 85